

Demande préalable d'accompagnement de thèse en Médecine Libérale

L'URPS Médecins Libéraux Hauts-de-France, et notamment sa Commission « Médecine Générale », a décidé de mener une politique d'accompagnement des thèses qui porteraient sur la médecine libérale et relevant des centres d'intérêts de l'Union (cf. Politique d'accompagnement des thèses de l'URPS Médecins Libéraux Hauts-de-France).

Si vous souhaitez en bénéficier, merci de compléter ce document.

Nom:					nité de suivi des the
Prénom:					
Mail:					
Spécialité :	□ MG	☐ MG ☐ Autres, préciser :			
=	èse :				
	☐ Lille (Etat)			☐ Amiens	□ Autre
Directeur de the	èse :				
	e thèse envisagée				
Nature de la Th	èse:	☐ Qualitat	ive 🗆 C	Quantitative	
Public (plusieurs r	réponses possibles):	☐ MG ☐ Autres spécialités, lesquelles :			
		☐ Autre p	ublic, lequel :		
<u>Territoires (plusieurs réponses possibles)</u> : ☐ Hauts-de-France					
☐ Aisne	☐ Nord	☐ Oise	☐ Pas de C	Calais □ S	omme
☐ Autres, lesqu	els:				
Souhait de calei					
Date envoi ques	stionnaire:				
Date retour que	estionnaire :				
=	s l'une des missions	s de l'URPS		-	*
☐ Médico-social			☐ Démarche qualité —		
☐ Offre de soins			\square Permanence des soins		
\square Prévention, promotion de santé \square Education thérapeutique					
☐ Systèmes de	communication et	d'informati	on partagés		
<u>Argumentations</u>	s/compléments d'i	<u>nformations</u>	<u>5 :</u>		
·					

L'URPS Médecins Libéraux n'a pas vocation à accompagner l'ensemble des thèses des étudiants en médecine, quelle que soit leur spécialité.

Une demande ne signifie pas un accord d'accompagnement.

A titre indicatif, le comité de suivi des thèses de l'URPS Médecins Libéraux se réunit environ 1 fois par mois pour analyser les demandes.